



## Commentaire du Coran :

### « L'homme face aux épreuves de la vie »

« Et très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim, et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais bonne annonce à ceux qui sont patients. »

Qui disent, quand un malheur les atteint :  
« Certes nous sommes à Dieu, et c'est à Lui que nous retournons. »

Ceux-là reçoivent bénédictions de leur Seigneur, ainsi que miséricorde ; et ceux-là sont les biens guidés. » (Coran, 2, 155-157)

a) Et très certainement. La lettre *lâm* (dans l'expression : *Wa la nabluwannakum*) marque une confirmation du fait que nous serons éprouvés. Mais cette particule peut aussi avoir le sens du serment, dans le sens : (Par Ma Puissance et Ma Majesté), Je jure que Nous vous éprouverons. (Abû Bakr al-Jazâ'irî)

b) Nous vous éprouverons. *Wa la nabluwannakum*, le verbe comprend le *nûn* de confirmation, d'où notre traduction : très certainement. Le substantif *balwâ*, de la même famille, signifie l'épreuve que l'on subit, la calamité, l'affliction.

c) Par un peu de peur, de faim, et de diminution de biens, de personnes et de fruits.

L'expression arabe *bi shay'in min* que nous traduisons : **par un peu de...** signifie en fait « par quelque chose de ». L'effroi, la faim et les pertes que subit le croyant restent ainsi partiels et limités. Par miséricorde, Dieu l'éprouve sans lui imposer ce qui dépasse ses forces. At-Tabarî remarque que les croyants eurent en effet à subir au temps du Prophète (ﷺ) ces épreuves dans leur diversité. Ar-Rabî' a affirmé en commentant ce verset : cela s'est réellement produit, et des épreuves plus dures encore sont à venir. » (At-Tabarî) **Diminution... de fruits** : désigne ici plus particulièrement les récoltes. Certains ont restreint le sens de ce verset en disant qu'il est question de la peur de Dieu, que la faim renvoie à la pratique du jeûne, et que la diminution des biens renvoie à l'aumône légale (la *zakât*). Ce qui n'est pas faux selon Abû Bakr al-Jazâ'irî, qui observe cependant que le sens de ces versets est plus large.

d) Et fais bonne annonce. *Bashshir*, impératif du verbe *bashshara* : annoncer une bonne nouvelle. Le terme signifie à l'origine l'annonce que l'on reçoit pour la première fois, qu'elle soit bonne ou mauvaise (le traduire par « bonne nouvelle » serait donc également approprié). (At-Tabarî)

e) A ceux qui sont patients. Annonce la bonne nouvelle à ceux qui se seront montrés endurants dans les épreuves que Je leur ai fait subir, qui se seront préservés de faire ce que Je leur ai interdit, qui auront pris sur eux d'accomplir les obligations que Je leur ai imposées. Ceux qui disent quand un malheur les touche : « Certes nous sommes à Dieu, et c'est à Lui que nous retournons. » (At-Tabarî) Le verset qui suit décrit effectivement qui sont les hommes

patients à qui revient de recevoir la bonne nouvelle :

**f) Qui disent, quand un malheur les atteint : « Certes nous sommes à Dieu, et c'est à Lui que nous retournons. »** *Innâ li -Llâhi wa innâ ilayhi râji'ûn.* Lorsqu'il est confronté au malheur, qu'il s'agisse d'un accident, de la mort d'un proche ou de tout autre événement éprouvant, le croyant est invité à dire cette formule de consolation, qui lui rappelant son origine et sa fin, et par conséquent le caractère éphémère des épreuves de la vie, apaise son âme et lui permet de renforcer son lien avec son Créateur, qui est la seule source d'un bonheur authentique et durable. Notons que cette expression comprend des fondements essentiels de la foi musulmane : Dieu Seul est notre Maître. Nous Lui appartenons et Seul Il mérite notre adoration. Nous reviendrons à Lui pour être jugés, récompensés ou châtiés.

**g) Ceux-là reçoivent bénédictions de leur Seigneur.** *Salawât* : bénédictions. Lorsqu'il est utilisé pour désigner la pratique du Prophète (ﷺ) et des croyants, le mot *salawât*, pluriel de *salât*, prend le sens soit d'invocation, soit de prière rituelle. Lorsque Dieu commande à son Prophète (ﷺ) : « **Et prie (*salli*) pour eux. Ta prière (*salâtaka*) est certes une quiétude pour eux** » (Coran 9, 103), le sens est ici celui de l'invocation. Lorsque l'on rencontre l'expression : « **Et accomplissez la prière (*as-salât*)** », le sens est alors celui de la prière rituelle. Dans un autre contexte, notamment lorsque ce terme est rapporté à Dieu et à Ses anges, il peut être traduit par la bénédiction. Le Coran affirme ainsi : « **Certes, Dieu et Ses anges bénissent (*yusallûna*) le Prophète (ﷺ). Ô vous qui avez cru, appelez sur lui la bénédiction...** » (Coran 33,56). C'est le sens que prend ici le mot *salawât*. Ou, selon at-Tabarî, le sens de pardon.

**h) Ainsi que miséricorde, et ceux-là sont les biens guidés.** Ibn 'Abbâs a dit : « Dieu (nous) informe que lorsque le croyant s'en remet à Dieu, revient à Lui et prononce cette expression dans le malheur : « **Certes nous sommes à Dieu, et c'est à Lui que nous retournons** », Il prescrit que trois bonnes choses lui reviennent :

la bénédiction (ou le pardon) de Dieu, la miséricorde, et le fait de suivre la juste voie. » Sa'îd Ibn al-Jubayr a dit : « Il n'a été donné à personne ce qui a été donné à cette communauté. (Il a été donné à ses membres d'être de ceux) qui disent, quand un malheur les atteint : « **Certes nous sommes à Dieu, et c'est à Lui que nous retournons.** » Si ce privilège avait été octroyé à quelqu'un, il aurait certainement été octroyé à Jacob – Dieu le couvre de paix –. Mais n'as-tu pas entendu sa parole (la parole qu'il a dite alors qu'il était éprouvé par la perte de son fils) : « **Que mon chagrin est grand pour Joseph !** » (Coran, 12, 84) » Sa'îd Ibn al-Jubayr veut nous faire comprendre que Dieu n'a pas enseigné cette expression à Jacob, car il l'aurait dite en pareille circonstance. (At-Tabarî) Ahmad rapporte, d'après 'Alî, que le Prophète (ﷺ) aurait dit : « Il n'est de musulman ou de musulmane touchés par un malheur, qui s'en souviennent quand bien même il date de longtemps, et qui alors disent : « Certes nous sommes à Dieu, et c'est à Lui que nous retournons », sans que Dieu leur attribue à nouveau une récompense identique à celle reçue le jour où ils ont été atteints par ce malheur. » (Hadith de faible authenticité, cité en note par Abû Bakr al-Jazâ'irî)

- Lorsqu'il est atteint par un malheur, il est recommandé au croyant de dire : « Certes nous sommes à Dieu, et c'est à Lui que nous retournons. Ô Grand Dieu ! C'est auprès de Toi que j'espère être récompensé pour mon malheur. Fais que j'en retire une rétribution, et compense-le par ce qui est meilleur ! (*innâ li-Llâhi wa innâ ilayhi râji'ûn, allâhumma 'indaka ahtasibu muşibatî, fa-'jurnî fihâ wa abdilnî khayram minhâ*) » (Rapporté par at-Tirmidhî et al-Hâkim d'après le hadith d'Abû Salama) Et dans une tradition authentique, le Prophète (ﷺ) a dit : « Un serviteur n'est pas atteint par un malheur et dit : « Certes nous sommes à Dieu, et c'est à Lui que nous retournons. Ô Grand Dieu ! Donne-moi une compensation pour mon malheur, et fait que lui succède meilleur que lui. (*innâ li-Llâhi wa innâ ilayhi râji'ûn, allâhumma 'jurnî (ou âjirnî) fî muşibatî wa -khluf lî (ou akhlif lî) khayram minhâ*), sans que Dieu lui donne une

compensation pour son malheur, et fasse que lui succède ce qui est meilleur. » (Muslim)

- Les épreuves sont inscrites dans la destinée humaine. Par ces versets, Dieu nous rappelle que ce monde est une demeure passagère que nous habitons provisoirement pour y subir un examen. Ceux qui le réussissent ne perdent de vue ni leur origine, ni leur destination finale.

## Privations et difficultés<sup>1</sup>

Il existe une forme d'épreuves inscrites nécessairement dans le parcours de vie de tout être humain : les malheurs qui font subir à l'homme toutes sortes de privations. Le croyant est ainsi éprouvé dans sa foi. Dieu dit dans le Coran :

**« Et très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim, de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et annonce la bonne nouvelle à ceux qui sont patients, qui disent, quand un malheur les atteint : "Certes nous sommes à Dieu, et c'est à Lui que nous retournons." Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que miséricorde ; et ceux-là sont les biens guidés. »** (Coran, 2, 155-157)

On peut faire ici plusieurs observations :

Les malheurs qui se traduisent par la peur, par la diminution des biens et par la perte de personnes qui nous sont chères, ne sont pas nécessairement un signe de rejet et de mise à l'écart de la part de Dieu contre l'un d'entre nous. Pas plus que la pauvreté ou la richesse ne sont des critères permettant de déceler qu'un homme démuné ou nanti entre ou n'entre pas dans la grâce divine. Il se peut en effet qu'un pauvre soit rapproché de Dieu, alors qu'un riche soit écarté de la miséricorde divine. Le seul critère qui peut être pris en considération pour déterminer qui entre dans l'agrément divin, c'est de voir un individu agir avec piété et sincérité, en conformité avec les prescriptions de son Créateur, quel que soit l'état de sa caisse.

Il suffit de rappeler que parmi ceux qui ont subi les épreuves les plus terribles, on peut compter Ayyûb (Job), qui jamais ne doutât de la miséricorde divine :

**« Et Job, quand il implora son Seigneur : "Le mal m'a touché. Mais Toi, Tu es le plus Miséricordieux des miséricordieux" ! (Coran, 21, 83)**

Muṣ'ab Ibn Sa'd demanda : « Ô Messenger de Dieu, quels sont les gens qui sont les plus fortement éprouvés ? » Il répondit (ﷺ) : « Les Prophètes, puis les meilleurs parmi les hommes proportionnellement. Le serviteur n'est en vérité éprouvé qu'en fonction de sa religion : si sa religion est ferme, il est éprouvé proportionnellement à celle-ci ; et s'il y a quelque faiblesse dans sa religion, il est éprouvé proportionnellement à celle-ci. » Il dit une fois : « (Il est éprouvé) selon sa religion ». Et il dit : « Les malheurs ne cessent d'éprouver le serviteur jusqu'à ce qu'il aille de par la terre, sans porter sur lui la trace d'un seul péché. » (Al-Bukhârî, at-Tirmidhî)

Les malheurs permettent ainsi au croyant de s'élever au plus haut degré du Paradis selon la force de sa foi. Ils peuvent avoir en outre pour fonction d'effacer les péchés de ceux qui ont commis de mauvaises actions. Le Messenger de Dieu (ﷺ) a dit en ce sens : « Tout ce qui atteint le musulman comme fatigue, maladie, angoisse, tristesse et tout mal ou peine, ou même une épine qui le pique, permet l'expiation d'une part de ses péchés. » (Al-Bukhârî, Muslim) Ces malheurs, petits ou grands, constituent une forme de test par lequel le croyant exerce sa foi, qui doit être plus forte que les aléas de cette vie éphémère. Le fait d'accepter et de supporter les épreuves est un immense bienfait que Dieu donne à ceux qui sont persévérants, ceux qui expriment leur agrément devant la décision divine, se soumettent à Sa volonté. Ainsi, ils acquièrent la quiétude de l'âme et la confiance du cœur. Cela représente le meilleur des dons et le meilleur des bienfaits, comme nous l'a dit notre Prophète (ﷺ) : « Celui qui s'efforce d'être patient, Dieu le rend patient. Aucun don n'a été donné à quiconque qui soit meilleur et plus vaste que la patience. » (Al-Bukhârî) En clair, Dieu éprouve ceux qu'Il aime.

<sup>1</sup> Extrait de *Le croyant face aux épreuves ou le secret de la vie*, à paraître in shâ Allah.

## L'homme éprouvé par le bien et par le mal

Observons que l'épreuve ne prend pas nécessairement le visage du malheur. En fait, nous sommes mis à l'épreuve aussi bien par ce qui nous est donné que par ce qui nous est retiré. Le Coran affirme en ce sens : « **Toute âme doit goûter la mort. Nous vous éprouverons par le mal et par le bien [à titre] de tentation. Et c'est à Nous que vous serez ramenés.** » (Coran, 21, 35) Parlant des fils d'Israël, le Coran affirme : « **Et Nous les partageâmes de par la terre en communautés. Il y a, parmi eux, des gens de bien ; et il y a, parmi eux, des gens moindres que cela. Nous les avons éprouvés par le bien et le mal, peut-être reviendraient-ils (au droit chemin).** » (Coran, 7, 168) En d'autres termes, l'homme peut être touché par des maux qui sont autant d'épreuves pour tester sa foi ; mais il est pareillement soumis à un examen minutieux lorsqu'il se trouve plongé dans l'aisance et le bien-être : va-t-il se comporter avec droiture, ou bien se plonger dans les excès ? Le Coran affirme : « **Et s'ils s'étaient tenus avec droiture sur le chemin, Nous leur aurions certes donné à boire d'une eau abondante, afin de les y éprouver.** » (Coran, 72, 16-17) Quand il commentait ce verset, 'Umar Ibn al-Khattâb – que Dieu soit Satisfait de lui – disait : « Où se trouve l'eau (*al-mâ'*), se trouvent les biens (*al-mâl* : bien, fortune, avoir, richesse, troupeaux.). Et où se trouvent les biens se trouve l'épreuve (*al-fitna* : l'épreuve, la séduction) ». <sup>2</sup>

## Paroles de 'Abd al-Qâdir al-Jilânî – que Dieu lui fasse miséricorde –

« Soumets-toi et résigne-toi (à la volonté) de Dieu, et tu trouveras le repos ! Voici la nuit et voici le jour. As-tu en ton pouvoir d'en repousser l'alternance ? Lorsque vient la nuit, elle vient, que cela te plaise ou te déplaise. Et ainsi en va-t-il du jour. Tous deux arrivent, quelle que soit ton aversion. Il en va de même du décret de Dieu – à Lui la Puissance et la Majesté – et de Sa prédestination : lorsque vient la nuit de la pauvreté, soumets-toi et dis adieu au jour de la richesse. Lorsque vient la nuit de la maladie, soumets-toi et dis adieu au jour de la bonne santé. Lorsque vient la nuit de ce que tu as en aversion,

soumets-toi et dis adieu au jour de ce que tu aimes. Accueille la nuit des maladies, des infirmités, de la pauvreté, du déshonneur<sup>3</sup> avec un cœur apaisé. (...) La marque du *waliyy* (de l'homme protégé, aimé et rapproché de Dieu), c'est qu'il vit en conformité avec (la volonté de) son Seigneur en toutes circonstances. »

## Sagesses d'Ibn 'Atâ'i -Llâh

« **Il se peut que Son don soit privation, et il se peut que Sa privation soit un don qu'Il te fait.** » (Sagesse 83)

Ce que nous désirons n'est pas toujours un bien pour nous. Nos désirs ou nos projets peuvent nous conduire à vouloir une chose qui nous est nuisible. Dans ce cas, si Dieu nous octroie ce que nous voulons, cela signifie qu'Il nous prive de notre quiétude. Si au contraire Il nous prive de ce que nous projetons, cela signifie qu'Il nous fait un don inestimable. Le Coran affirme : « **Dieu est Subtil-Bienveillant (*Laîf*) pour Ses serviteurs : Il attribue (Ses biens) à qui Il veut, et Il est le Fort, le Tout-Puissant.** » (Coran, 42, 19)

Autre sagesse : « **A partir du moment où Dieu t'accorde de comprendre le sens de la privation, la privation (qu'Il te fait subir) se révèle être en réalité un don.** » (Sagesse 84)

Ce qui signifie que la vérité n'est pas dans les apparences, mais dans la clairvoyance. Un homme éprouvé par le malheur, par un deuil ou une séparation, ou par l'impossibilité de réaliser son désir, s'il regarde au fond de lui-même et observe que cette privation le ramène à Dieu, lui donne de l'humilité et fait grandir sa foi, reçoit par là même une sagesse qui est le plus précieux des trésors ! Dieu, en outre, le récompensera pour sa patience.

<sup>2</sup> Commentaire d'at-Tabarî.

<sup>3</sup> L'expression *kasr al-a-râd* signifie le fait de « briser les honneurs ». Elle a ici le sens de perdre son rang et sa notoriété.